

## INFORMATION PREVENTIVE AUX FAMILLES SUR VIGIPIRATE

Dans le cadre d'une vigilance collective et permanente, les consignes Vigipirate doivent être respectées dans l'établissement en mettant en place au besoin et ponctuellement des mesures simples :

- 👉 renforcement de la surveillance des accès aux bâtiments,
- 👉 contrôles visuels aléatoires des sacs,
- 👉 vérification de l'identité des personnes étrangères à l'établissement.

Une attention particulière est portée à la gestion des flux d'élèves, des entrées et des sorties dans l'établissement et aux abords, en évitant, dans la mesure du possible, les attroupements qui exposent les membres de la communauté scolaire à une menace d'attaque directe.

En lien avec les autorités compétentes, des mesures permettant la surveillance et le contrôle des abords immédiats sont mises en place. Les équipes éducatives, les équipes mobiles de sécurité de l'éducation nationale, la police ou la gendarmerie, les services municipaux et le département se coordonnent, en lien avec le chef d'établissement pour mettre en place un système de vigilance accrue.

## INFORMATION AUX FAMILLES : LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ATTENTAT

**Mettez-vous en sécurité.**

**Rejoignez sans délai un bâtiment.**

**Écoutez la radio.**

**Respectez les consignes des autorités.**



**FREQUENCE France bleu Roussillon : 101,6 MHz**

**FREQUENCE France Inter FM : 92,1 MHz**



**N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer,  
ni vous exposer à toutes sortes de risques.**

Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans le collège Pons.



**Ne téléphonez pas.** N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.

**Recevez avec prudence les informations** souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).

